

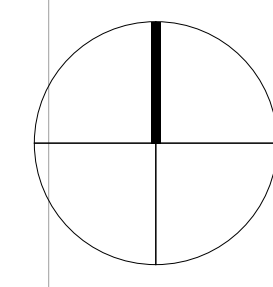
Plan Partiel d'Affectation DE LA VIEILLE-VILLE Plan de détail échelle 1:500		référence RPPA
	Périmètre du Plan Partiel d'Affectation	art.2
	Région archéologique au sens de l'art.6 LPMNS	art.3
	Bâtiment classé monument historique	art.8
	Bâtiment inscrit à l'inventaire	art.8
Zone de centre de localité		
	Bâtiment à conserver	art.10
	Bâtiment maintenu	art.13
	Bâtiment existant	art.15
	Nouvelle construction (aire d'implantation)	art.16
	Mitoyenneté obligatoire	art.19 al.2
	Orientation principale des nouvelles constructions	art.19 al.5
	Passages sous bâtiments, à conserver	
	Mise à jour du cadastre en cours	
	Surface inconstructible dans le prolongement du DP	art.27
	Murs de différentes époques et fonctions (à titre indicatif)	art.27
	Aire de prolongement de l'habitat	art.31
Aires de dégagement et transition		
	Espace des murs de brèales	art.33
	Espace de fossé	art.34
Zone de site construit protégé		
	Aire de protection du château	art.36
	Aire de protection des jardins du château	art.37
	Secteur destiné à l'aménagement de places de parc d'intérêt public / accès	art.37 al.2
Zone de verdure		
	Aire de verdure	art.39
	Secteur soumis à l'art.39 al.2	art.39 al.2
	Espace tampon	art.40
Limites des constructions		
	Limite des constructions principales	art.20
	Limite des constructions secondaires	art.20
	Limite des constructions radiales	art.20
	Front d'implantation obligatoire	

Mensuration numérique en cours.

Authentifié le

Signature

Sous le Château



La Secrétai

La Cheffe du Département:

La Cheffe du Département:
Mis en vigueur le: